



Volet B

**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge  
après dépôt de l'acte au greffe**Réservé  
au  
Moniteur  
belge**\*20140390\***

TRIBUNAL DE L'ENTREPRISE

**17 NOV. 2020**DU BRABANT WALLON  
GreffeN° d'entreprise : **0869 875 412**

Nom

(en entier) : **BALI WIND**

(en abrégé) :

Forme légale : **société anonyme**Adresse complète du siège : **Chaussée de Huy 120 A - 1300 Wavre****Objet de l'acte : Projet de scission partielle**

Extraits du projet de scission partielle, établi conformément aux articles 12:8, 12:59 à 12:60 du Code des sociétés et associations entre BALI WIND SA en tant que société à scinder partiellement et HEGOA WIND SA en tant que société absorbante :

Le 9 novembre 2020, les conseils d'administration des sociétés ci-dessous ont décidé de soumettre le présent projet de scission partielle, établi conformément aux articles 12:8, 12:59 à 12:60 du Code des sociétés et associations, à leurs assemblées générales, et ce, conformément aux dispositions des articles 12:8, 12:59 à 12:60 du Code des sociétés et associations :

-En ce qui concerne la société à scinder partiellement : BALI WIND, société anonyme, avec son siège à 1300 Wavre, chaussée de Huy 120A, immatriculée au registre des personnes morales du Brabant wallon sous le numéro d'entreprise 0869.875.412 (la Société à Scinder),

-En ce qui concerne la société absorbante : HEGOA WIND, société anonyme, avec son siège à 1300 Wavre, chaussée de Huy 120A, immatriculée au registre des personnes morales du Brabant wallon sous le numéro d'entreprise 0809.473.314 (la Société Absorbante).

(la Société à Scinder et la Société Absorbante sont ci-après dénommées, les Sociétés).

Les conseils d'administration des Sociétés ont pris l'initiative de proposer que soit effectuée une scission partielle de la Société à Scinder, ayant pour effet la transmission d'une partie du patrimoine de celle-ci, tant pour les droits que pour les obligations, à la Société Absorbante et ce, conformément aux articles 12:8 et 12:13 du Code des sociétés et associations, sans que la Société à Scinder partiellement ne cesse d'exister.

Les conseils d'administration rappellent que, conformément à l'article 12:8 du Code des sociétés et des associations, l'opération de scission partielle est assimilée à une scission telle que visée à l'article 12:4 du Code des sociétés et associations et reste donc soumise à la même procédure.

Les conseils d'administration des Sociétés s'engagent l'un envers l'autre à mettre tout en œuvre pour réaliser la scission partielle sous les conditions suivantes, qui seront soumises à l'approbation de leurs assemblées générales respectives.

**1. Dispositions légales**

1.1. Renseignement généraux concernant les sociétés concernées par la scission partielle (art 12:8 et 12:59, 1° du Code des sociétés et associations)

1.1.1. Renseignements généraux concernant la société à scinder partiellement

**Constitution**

La SA BALI WIND a été constituée suivant acte reçu par le notaire Bart Vandeputte, à Bruges, le 29 octobre 2004, publié aux Annexes du Moniteur belge du 23 novembre 2004, sous le numéro 04160734.

**Siège**

Le siège de la SA BALI WIND est établi à 1300 Wavre, chaussée de Huy 120A.

**Objet**

La SA BALI WIND a pour objet :

1. La production, la négociation, le transport, la distribution et la fourniture d'énergie, générée à partir de sources renouvelables. L'utilisation de toutes les applications existantes et futures en ce qui concerne l'énergie renouvelable et les sources d'énergie renouvelables. La recherche et le développement de (nouvelles) applications et possibilités concernant l'énergie renouvelable et les sources d'énergie renouvelables au sens le plus large du terme. La promotion de l'énergie renouvelable et de ses applications au sens le plus large du terme.

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 26/11/2020 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

**Au verso** : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).

## 2. Dispositions particulières.

La société peut effectuer toutes les opérations commerciales, industrielles, immobilières, mobilières ou financières qui ont un lien direct ou indirect avec son objet ou qui peuvent aider à réaliser cet objet.

La société peut, via un apport, une fusion, une souscription ou de toute autre manière, être impliquée dans des entreprises, des associations ou des sociétés qui ont un objet social similaire, identique ou connexe ou qui sont utiles en ce qui concerne la réalisation de tout ou partie de son objet social.

La liste susmentionnée est non limitative, ce qui permet à la société de poser tous les actes susceptibles de contribuer, de quelque manière que ce soit, à la réalisation de son objet social.

La société peut réaliser son objet social, tant en Belgique qu'à l'étranger, de la manière qu'elle juge la plus appropriée.

En aucun cas, la société ne peut s'engager dans la gestion patrimoniale ou la fourniture de conseils en placement, tel que prévu dans les lois et arrêtés royaux relatifs aux opérations financières et aux marchés financiers, ainsi qu'à la gestion patrimoniale et à la fourniture de conseils en placement.

La société renoncera à toute activité soumise à des conditions réglementaires si elle ne remplit pas ces conditions.

### 1.1.2. Renseignements généraux concernant la Société Absorbante

#### Constitution

La SA HEGOA WIND a été constituée aux termes d'un acte reçu par Maître Gérard INDEKEU, Notaire à Bruxelles, en date du 23 janvier 2009, publié aux Annexes du Moniteur Belge du 10 février 2009, sous le numéro 09021340

#### Siège

Le siège de la SA HEGOA WIND est établi à 1300 Wavre, chaussée de Huy 120A.

#### Objet

La SA HEGOA WIND a pour objet, tant en Belgique qu'à l'étranger, pour compte propre, pour compte d'autrui ou en participation, toutes activités en rapport avec la production d'énergie de tout type, notamment, d'électricité ou combustible.

La société a également pour objet tant en Belgique qu'à l'étranger :

- le commerce sous toutes ses formes et notamment l'importation, l'exportation, l'achat et la vente en gros ou au détail, la représentation et le courtage, ainsi que la fabrication, la transformation et le transport de toutes marchandises et de tous produits;

- la prise de participation et la gestion de ces participations dans d'autres sociétés;

- exclusivement à titre patrimonial, toutes entreprises, initiatives ou opérations visant à acquérir ou aliéner tous immeubles, ainsi qu'à procéder à tous lotissements, mises en valeur, promotion, location, gestion et rénovation de tous immeubles bâtis et non bâtis.

Elle peut accepter tout mandat de gestion et d'administration dans toute société et association quelconque. Elle peut se porter caution et donner toute sûreté personnelle ou réelle en faveur de toute personne ou société, liée ou non.

Elle peut accomplir toutes opérations généralement quelconques, commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet.

La société peut s'intéresser par toutes voies, dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue, similaire ou connexe, ou qui soit de nature à favoriser le développement de son entreprise.

Seule l'assemblée générale des actionnaires a qualité pour interpréter cet objet.

### 1.2. Le rapport d'échange (art 12 :8 et 12:59, 2° du Code des sociétés et associations)

Le capital de la Société Absorbante est représenté par mille (1.000) actions.

La valeur de l'actif net des actifs et passifs apportés à la Société Absorbante par la Société à Scinder partiellement s'élève à un million sept-cent quatre-vingt-quatre mille trois cent nonante huit euros et quatre-vingt-six cents (1.784.398,86 EUR).

Sont transférés par effet de la scission partielle les actifs et passifs liés aux activités éolienne de la Société à Scinder partiellement. L'actif net comptable au 30 septembre 2020 de l'activité éolienne de la Société à Scinder partiellement est de 1.784.398,86 EUR.

Le rapport d'échange est déterminé sur base d'une situation comptable au 30 septembre 2020. Cependant, la scission partielle produira ses effets comptables avec effet rétroactif au 1er janvier 2021 de telle manière que le calcul pourrait encore être modifié. L'acte notarié de scission partielle sera quant à lui passé sur base d'une situation comptable actualisée de la Société à Scinder au 31 décembre 2020.

Compte tenu du fait que les Sociétés participant à la restructuration appartiennent au même groupe, le rapport d'échange a été calculé sur base des actifs nets des Sociétés comme suit :

valeur de l'apport provenant de la scission partielle : 1.784.398,86

Actif net HEGOA WIND (31-12-19) 2.374.593,00

Nombre d'actions 1.000,00

valeur par action

2.374,59

nombre de parts à émettre en échange de l'apport provenant de la scission partielle : 751.

Sept-cent-cinquante et une (751) actions nouvelles de la Société Absorbante seront délivrées aux actionnaires de la Société à Scinder partiellement. Ces 751 actions seront de la même nature que les 1000 actions existantes de la Société Absorbante.

Les 751 actions nouvelles de la Société Absorbante seront remises par le conseil d'administration de la Société Absorbante aux actionnaires de la Société à Scinder partiellement de la manière suivante :

-À ENECO WIND BELGIUM, 749 actions nouvelles de la Société Absorbante ;

-À ENECO WIND BELGIUM HOLDING, 2 actions nouvelles de la Société Absorbante.

Ce rapport d'échange sera revu au 31.12.2020 sur base des actifs nets respectifs des Sociétés.

1.3.Modalités de la remise des actions (art 12:8 et 12:59, 3° du Code des sociétés et associations)

La remise des actions nouvelles de la Société Absorbante aux actionnaires de la Société à Scinder partiellement sera accomplie par et sous la responsabilité du conseil d'administration de la Société Absorbante.

Cette remise aura lieu au siège de la Société Absorbante par inscription au registre des actions nominatives de la Société Absorbante. Cette inscription prendra place au plus tard 15 jours après l'approbation de la scission partielle par les assemblées générales des Sociétés.

1.4.Date à partir de laquelle les actions donneront droit à la participation aux bénéfices (art 12:8 et 12:59, 4° du Code des sociétés et associations)

Les actions nouvelles de la Société Absorbante prennent part au résultat et ont la jouissance dans ladite société au 1er janvier 2021

1.5.Date comptable (art 12:8 et 12:59, 5° du Code des sociétés et associations)

Les opérations de la Société à Scinder partiellement relatives à la part des actifs et passifs transférés à la Société Absorbante, seront, du point de vue comptable, considérées comme accomplies pour compte de la Société Absorbante à compter du 1er janvier 2021.

1.6.Droit spéciaux (art 12:8 et 12:59, 6° du Code des sociétés et associations)

Toutes les actions représentant le capital de la Société à Scinder partiellement sont identiques et confèrent les mêmes droits et avantages à tous les détenteurs de celles-ci, de sorte qu'il n'y a pas lieu de créer en leur faveur dans la Société Absorbante, des actions ou droits conférant des droits spéciaux.

1.7.Émoluments spéciaux du Commissaire (art 12:8 et 12:59, 7° du Code des sociétés et associations)

Conformément à l'article 12:62 du Code des sociétés et des associations, il sera proposé aux actionnaires des Sociétés de renoncer aux rapports des commissaires portant sur le rapport d'échange.

En application de l'article 1:26 §1 du Code des sociétés et des Associations, l'augmentation du capital de la Société Absorbante résultant de la scission partielle de la Société à Scinder partiellement fera l'objet d'un rapport de l'organe de gestion et du commissaire conformément à l'article 7:197 du Code des sociétés et des Associations.

1.8.Avantages particuliers (art 12:8 et 12:59, 8° du Code des sociétés et associations)

Aucun avantage particulier n'est accordé aux administrateurs de la Société à Scinder partiellement, ni aux administrateurs de la Société Absorbante.

1.9.Répartition précise des éléments actifs et passifs du patrimoine (art 12:8 et 12:59, 9° du Code des sociétés et associations)

Les éléments du patrimoine de la Société à Scinder partiellement, sur base de sa situation comptable arrêtée au 30 septembre 2020, seront affectés comptablement comme suit :

1.9.1.Eléments transférés à la Société Absorbante

1.9.1.1.Description générale

La Société Absorbante acquiert le passif et l'actif lié à la branche d'activité « Wind » de la Société à Scinder partiellement, c'est-à-dire, les trois éoliennes de marque Senvion modèle MD77 - HH 85 d'une capacité de 1,5MW chacune, les droits de superficie, d'emprise de sous-sol et droits de passage empierrés y afférant conclus avec les propriétaires des parcelles sur lesquelles les éoliennes ont été construites, à savoir, Commune de Perwez, première division, Section A, numéros 131/D, 83/C et 221/B, ainsi que les contrats de vente d'électricité conclus avec Eneco Energy Trade BV, et que les contrats de maintenance relatifs à ces éoliennes.

1.9.1.2.Description détaillée des éléments actifs et passifs suivants, sans que cette énumération soit limitative

ACTIVITE WIND TRANSFEREE

ACTIFS IMMOBILISES 206.851,84

- I. Frais d'établissement (annexe I)
- II. Immobilisations incorporelles (ann. II) 192.129,51
  - 210030 REPOWERING 177.169,91
  - 210060 FRAIS DE RECHERCHE ET DE DEVL. EWB 14.959,60
  - 210260 DEVELOPPEMENT SENEFFE
- III. Immobilisations corporelles (ann. III) 14.722,33
  - A. Terrains et constructions
    - 220000 TERRAINS
  - B. Installations, machines et outillage 14.722,33
    - 230000 INSTALLATIONS 5.395.546,69
    - 230009 AMORT. INSTALLATIONS -5.380.824,36
  - C. Mobilier et matériel roulant
  - D. Location-financement et droits similaires
  - E. Autres immobilisations corporelles
  - F. Immobilisations en cours et acomptes versés 0,00
    - 270000 ACTIFS EN CONSTRUCTION 1.261.710,16
    - 270009 AMORT/ACTIFS EN CONSTRUCTION -1.261.710,16
- IV. Immobilisations financières (ann. IV et V)
  - A. Entreprises liées
    - 1. Participations
    - 2. Créances
  - B. Autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation
    - 1. Participations
    - 2. Créances
  - C. Autres immobilisations financières
    - 1. Actions et parts
    - 2. Créances et cautionnements en numéraire

ACTIFS CIRCULANTS 1.867.418,26

- V. Créances à plus d'un an
  - A. Créances commerciales
  - B. Autres créances
- VI. Stocks et commandes en cours d'exécution
  - A. Stocks
    - 1. Approvisionnements
    - 2. En-cours de fabrication
    - 3. Produits finis
    - 4. Marchandises
    - 5. Immeubles destinés à la vente
    - 6. Acomptes versés
  - B. Commandes en cours d'exécution
- VII. Créances à un an au plus 1.867.418,26
  - A. Créances commerciales 121.395,00
    - 404010 FACTURES A EMETTRE EET 121.395,00
    - 404100 NOTES DE CREDIT A RECEVOIR
  - B. Autres créances 1.746.023,26
    - 411200 COMPTE COURANT TVA 51.258,55
    - 412000 IMPOTS ET PRECPTES A RECUPERER 51,70
    - 416500 COMPTE COURANT EWB 1.694.713,01
- VIII. Placements de trésorerie (ann. V et VI)
  - A. Actions propres
  - B. Autres placements
- IX. Valeurs disponibles
- X. Comptes de régularisation (ann. VII) 37.488,69
  - 490000 CHARGES A REPORTER 28.023,71
  - 490060 CHARGES A REPORTER EWB 9.464,98

TOTAL DE L'ACTIF 2.111.758,79

CAPITAUX PROPRES 1.784.398,86

- I. Capital (ann. VIII) 2.223.214,94
  - A. Capital souscrit 2.223.214,94
    - 100000 CAPITAL SOUSCRIT 2.223.214,94
  - B. Capital non appelé
- II. Primes d'émission

|                                                 |              |
|-------------------------------------------------|--------------|
| III. Plus-values de réévaluation                |              |
| IV. Réserves 13.474,03                          |              |
| A. Réserve légale 13.474,03                     |              |
| 130000 RESERVE LEGALE                           | 13.474,03    |
| B. Réserves indisponibles                       |              |
| 1. Pour actions propres                         |              |
| 2. Autres                                       |              |
| C. Réserves immunisées                          |              |
| D. Réserves disponibles                         |              |
| V. Bénéfice reporté                             |              |
| Perte reportée -452.290,11                      |              |
| 141000 PERTE REPORTEE                           | -713.740,61  |
| * 141000 Résultat de la période en cours        | 261.450,50   |
| VI. Subsidés en capital                         |              |
| PROVISIONS ET IMPOTS DIFFERES                   | 265.284,53   |
| VII. A. Provisions pour risques et charges      | 265.284,53   |
| 1. Pensions et obligations similaires           |              |
| 2. Charges fiscales                             |              |
| 3. Grosses réparations et gros entretien        |              |
| 4. Autres risques et charges (ann. IX)          | 265.284,53   |
| 163000 PROV POUR OBLIGATIONS ENVIRONNEMENTALES  | 265.284,53   |
| B. Impôts différés                              |              |
| DETTES                                          | 62.075,40    |
| VIII. Dettes à plus d'un an (ann. X)            |              |
| A. Dettes financières                           |              |
| 1. Emprunts subordonnés                         |              |
| 2. Emprunts obligataires non subordonnés        |              |
| 3. Dettes de location-financement et assimilées |              |
| 4. Etablissements de crédit                     |              |
| 5. Autres emprunts                              |              |
| B. Dettes commerciales                          |              |
| 1. Fournisseurs                                 |              |
| 2. Effets à payer                               |              |
| C. Acomptes reçus sur commandes                 |              |
| D. Autres dettes                                |              |
| IX. Dettes à un an au plus (ann. X)             | 62.075,40    |
| A. Dettes à plus d'un an échéant dans l'année   |              |
| B. Dettes financières                           |              |
| 1. Etablissements de crédit                     |              |
| 2. Autres emprunts                              |              |
| C. Dettes commerciales                          | 62.075,40    |
| 1. Fournisseurs 62.075,40                       |              |
| 440000 FOURNISSEURS                             | 60.527,40    |
| 444000 FACT. A RECEVOIR MAINTENANCE             | 0,00         |
| 444020 FACTURE A RECEVOIR - AUTRES              | 1.080,00     |
| 444060 FACTURE A RECEVOIR ENECO WIND BV         | 468,00       |
| 2. Effets à payer                               |              |
| D. Acomptes reçus sur commandes                 |              |
| E. Dettes fiscales, salariales et sociales      |              |
| 1. Impôts                                       |              |
| 452000 IMPOTS ET TAXES A PAYER                  |              |
| 2. Rémunérations et charges sociales            |              |
| F. Autres dettes                                |              |
| X. Comptes de régularisation (ann. XI)          |              |
| TOTAL DU PASSIF                                 | 2.111.758,79 |

#### 1.9.1.3. Droits et engagements hors bilan

L'ensemble des droits et engagements hors bilan lié à cette branche d'activité seront transférés au sein de la Société Absorbante (contrats de superficie, contrats EPK, contrats de ventes, obligation de démantèlement...).

#### 1.9.2.Éléments conservés par la Société à Scinder partiellement

##### 1.9.2.1.Description générale

La branche d'activité « développement et construction du projet de centrale électrique CCGT » et tous les éléments qui la composent, dont le terrain appartenant à la Société à Scinder partiellement, qui est situé à Manage Zone industrielle de Seneffe-Manage, rue Ernest Solvay – 7170 Manage, cadastré Manage : 1ère division, section F, parcelles numéros : 70B2 ; 76R et 125M.

1.9.2.2. Description détaillée des éléments actifs et passifs suivants, sans que cette énumération soit limitative

|                                                                          |              |                     |
|--------------------------------------------------------------------------|--------------|---------------------|
| <b>ACTIFS IMMOBILISES</b>                                                |              | 2.625.601,88        |
| I. Frais d'établissement (annexe I)                                      |              |                     |
| II. Immobilisations incorporelles (ann. II)                              | 1.454.258,28 |                     |
| 210030 REPOWERING                                                        | 0,00         |                     |
| 210060 FRAIS DE RECHERCHE ET DE DEVL. EWB                                | 0,00         |                     |
| 210260 DEVELOPPEMENT SENEFFE                                             | 1.454.258,28 |                     |
| III. Immobilisations corporelles (ann. III)                              | 1.171.343,60 |                     |
| A. Terrains et constructions                                             | 1.171.343,60 |                     |
| 220000 TERRAINS                                                          | 1.171.343,60 |                     |
| B. Installations, machines et outillage                                  | 0,00         |                     |
| 230000 INSTALLATIONS                                                     | 0,00         |                     |
| 230009 AMORT. INSTALLATIONS                                              | 0,00         |                     |
| C. Mobilier et matériel roulant                                          |              |                     |
| D. Location-financement et droits similaires                             |              |                     |
| E. Autres immobilisations corporelles                                    |              |                     |
| F. Immobilisations en cours et acomptes versés                           | 0,00         |                     |
| 270000 ACTIFS EN CONSTRUCTION                                            | 0,00         |                     |
| 270009 AMORT/ACTIFS EN CONSTRUCTION                                      | 0,00         |                     |
| IV. Immobilisations financières (ann. IV et V)                           |              |                     |
| A. Entreprises liées                                                     |              |                     |
| 1. Participations                                                        |              |                     |
| 2. Créances                                                              |              |                     |
| B. Autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation |              |                     |
| 1. Participations                                                        |              |                     |
| 2. Créances                                                              |              |                     |
| C. Autres immobilisations financières                                    |              |                     |
| 1. Actions et parts                                                      |              |                     |
| 2. Créances et cautionnements en numéraire                               |              |                     |
| <b>ACTIFS CIRCULANTS</b>                                                 |              | 37.488,69           |
| V. Créances à plus d'un an                                               |              |                     |
| A. Créances commerciales                                                 |              |                     |
| B. Autres créances                                                       |              |                     |
| VI. Stocks et commandes en cours d'exécution                             |              |                     |
| A. Stocks                                                                |              |                     |
| 1. Approvisionnements                                                    |              |                     |
| 2. En-cours de fabrication                                               |              |                     |
| 3. Produits finis                                                        |              |                     |
| 4. Marchandises                                                          |              |                     |
| 5. Immeubles destinés à la vente                                         |              |                     |
| 6. Acomptes versés                                                       |              |                     |
| B. Commandes en cours d'exécution                                        |              |                     |
| VII. Créances à un an au plus                                            | 0,00         |                     |
| A. Créances commerciales                                                 | 0,00         |                     |
| 404010 FACTURES A EMETTRE EET                                            | 0,00         |                     |
| 404100 NOTES DE CREDIT A RECEVOIR                                        |              |                     |
| B. Autres créances                                                       | 0,00         |                     |
| 411200 COMPTE COURANT TVA                                                | 0,00         |                     |
| 412000 IMPOTS ET PRECPTES A RECUPERER                                    | 0,00         |                     |
| 416500 COMPTE COURANT EWB                                                | 0,00         |                     |
| VIII. Placements de trésorerie (ann. V et VI)                            |              |                     |
| A. Actions propres                                                       |              |                     |
| B. Autres placements                                                     |              |                     |
| IX. Valeurs disponibles                                                  |              |                     |
| X. Comptes de régularisation (ann. VII)                                  | 0,00         |                     |
| 490000 CHARGES A REPORTER                                                | 0,00         |                     |
| 490060 CHARGES A REPORTER EWB                                            | 0,00         |                     |
| <b>TOTAL DE L'ACTIF</b>                                                  |              | <b>2.625.601,88</b> |

|                                                 |               |  |
|-------------------------------------------------|---------------|--|
| CAPITAUX PROPRES                                | 2.625.601,88  |  |
| I. Capital (ann. VIII)                          | 3.271.285,06  |  |
| A. Capital souscrit                             | 3.271.285,06  |  |
| 100000 CAPITAL SOUSCRIT                         | 3.271.285,06  |  |
| B. Capital non appelé                           |               |  |
| II. Primes d'émission                           |               |  |
| III. Plus-values de réévaluation                |               |  |
| IV. Réserves                                    | 19.825,97     |  |
| A. Réserve légale                               | 19.825,97     |  |
| 130000 RESERVE LEGALE                           | 19.825,97     |  |
| B. Réserves indisponibles                       |               |  |
| 1. Pour actions propres                         |               |  |
| 2. Autres                                       |               |  |
| C. Réserves immunisées                          |               |  |
| D. Réserves disponibles                         |               |  |
| V. Bénéfice reporté                             |               |  |
| Perte reportée                                  | -665.509,15   |  |
| 141000 PERTE REPORTEE                           | -1.050.212,89 |  |
| * 141000 Résultat de la période en cours        | 384.703,74    |  |
| VI. Subsidés en capital                         |               |  |
| PROVISIONS ET IMPOTS DIFFERES                   | 0,00          |  |
| VII. A. Provisions pour risques et charges      | 0,00          |  |
| 1. Pensions et obligations similaires           |               |  |
| 2. Charges fiscales                             |               |  |
| 3. Grosses réparations et gros entretien        |               |  |
| 4. Autres risques et charges (ann. IX)          | 0,00          |  |
| 163000 PROV POUR OBLIGATIONS ENVIRONNEMENTALES  | 0,00          |  |
| B. Impôts différés                              |               |  |
| DETTES                                          | 0,00          |  |
| VIII. Dettes à plus d'un an (ann. X)            |               |  |
| A. Dettes financières                           |               |  |
| 1. Emprunts subordonnés                         |               |  |
| 2. Emprunts obligataires non subordonnés        |               |  |
| 3. Dettes de location-financement et assimilées |               |  |
| 4. Etablissements de crédit                     |               |  |
| 5. Autres emprunts                              |               |  |
| B. Dettes commerciales                          |               |  |
| 1. Fournisseurs                                 |               |  |
| 2. Effets à payer                               |               |  |
| C. Acomptes reçus sur commandes                 |               |  |
| D. Autres dettes                                |               |  |
| IX. Dettes à un an au plus (ann. X)             | 0,00          |  |
| A. Dettes à plus d'un an échéant dans l'année   |               |  |
| B. Dettes financières                           |               |  |
| 1. Etablissements de crédit                     |               |  |
| 2. Autres emprunts                              |               |  |
| C. Dettes commerciales                          | 0,00          |  |
| 1. Fournisseurs                                 | 0,00          |  |
| 440000 FOURNISSEURS                             | 0,00          |  |
| 444000 FACT. A RECEVOIR MAINTENANCE             | 0,00          |  |
| 444020 FACTURE A RECEVOIR - AUTRES              | 0,00          |  |
| 444060 FACTURE A RECEVOIR ENECO WIND BV         | 0,00          |  |
| 2. Effets à payer                               |               |  |
| D. Acomptes reçus sur commandes                 |               |  |
| E. Dettes fiscales, salariales et sociales      |               |  |
| 1. Impôts                                       |               |  |
| 452000 IMPOTS ET TAXES A PAYER                  |               |  |
| 2. Rémunérations et charges sociales            |               |  |
| F. Autres dettes                                |               |  |
| X. Comptes de régularisation (ann. XI)          |               |  |
| TOTAL DU PASSIF                                 | 2.625.601,88  |  |

Réservé  
au  
Moniteur  
belge

Terrain industriel situé dans la Zone industrielle de Seneffe-Manage, rue Ernest Solvay – 7170 Manage, cadastré Manage : 1ère division, section F, parcelles numéros : 70B2, 76R et 125M pour une contenance totale de 6 Ha 02 a 68 ca, soit 60.268 m<sup>2</sup>,

#### 1.9.2.4. Contestation

En vue d'éliminer toute contestation éventuelle sur la répartition de certains éléments du patrimoine, dans la mesure où la répartition décrite ci-dessus ne serait pas suffisamment précise, soit parce que l'attribution faite serait susceptible d'interprétation, soit parce qu'il s'agit d'éléments du patrimoine n'ayant pas été repris dans le relevé des éléments attribués par suite d'omission ou de négligence, il est expressément convenu que tous les actifs et passifs dont il ne peut être établi avec certitude à qui ils sont attribués reviendront à la Société Absorbante.

#### 1.9.2.5 Droits et engagements hors bilan

L'ensemble des droits et engagements hors bilan lié à cette branche d'activité seront conservés au sein de la société appelée à se scinder partiellement.

#### 1.10. Répartition des actions

L'actionariat de la Société à Scinder partiellement, lequel se compose comme suit :

- La SA ENECO WIND BELGIUM, dont le siège est établi à 1300 Wavre, Chaussée de Huy 120A : détenant nonante sept virgule septante six pourcent des actions (97,76%), soit 431 actions ;

- La SA ENECO WIND BELGIUM HOLDING, dont le siège est établi à 1300 Wavre, Chaussée de Huy 120A détenant zéro virgule vingt-quatre pourcents des actions (0,24%), soit 1 action,

la répartition de l'apport à la société HEGOA WIND se fera comme suit :

- La SA ENECO WIND BELGIUM recevra en rémunération de l'apport de l'activité WIND à la Société Absorbante, 749 actions de la Société Absorbante ; ses 431 actions de la Société à Scinder partiellement subsisteront, mais en représentation de sa participation dans le capital de la société, tel que réduit suite à la scission partielle.

- La SA ENECO WIND BELGIUM HOLDING de l'apport de l'activité WIND à Société Absorbante, 2 actions de la Société Absorbante ; son unique action de la Société à Scinder partiellement subsistera, mais en représentation de sa participation dans le capital de la société, tel que réduit suite à la scission partielle.

[...]

#### Déclaration pro fisco

La présente transaction, étant une scission partielle, sera neutre d'un point de vue fiscal conformément à l'article 211, § 1 du Code des impôts sur les revenus et conformément à l'article 11 et 18, §3, du Code de la TVA.

#### Assemblée générale

Le présent projet sera soumis à l'assemblée générale des actionnaires de la sociétés à scinder partiellement et de la Société Absorbante, six semaines au moins après le dépôt au greffe du Tribunal de l'Entreprise du Brabant wallon prévu par les dispositions des articles 12:8 et 12:59, étant entendu que les conseils d'administration feront tout ce qui est en leur pouvoir pour pouvoir obtenir l'approbation avant le 30 juin 2021.

#### Mandat

La Société à Scinder partiellement, la SA BALI WIND, dont le siège est établi à 1300 Wavre, Chaussée de Huy 120A donne pouvoir, avec pouvoir de subdélégation, à Madame Claudia Moschini, domiciliée Eikestraat 89 à 3080 Tervuren pour effectuer ce dépôt.

La Société Absorbante, la SA HEGOA WIND, dont le siège est établi à 1300 Wavre, Chaussée de Huy 120A, donne pouvoir, avec pouvoir de subdélégation, à Madame Claudia Moschini, domiciliée Eikestraat 89 à 3080 Tervuren pour effectuer ce dépôt.

Claudia Moschini,  
Mandataire spécial